

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

### L'Atelier Festif

<b>Raison sociale / Nom commercial</b>	Berthaut Olivia / L'Atelier Festif
<b>Adresse</b>	19 lieu dit Grandvilliers 45330 Mainvilliers le Malesherbois
<b>SIRET</b>	84391860800012
<b>Contact</b>	06.58.54.98.61 latelierfestif@gmail.com

**Toute confirmation de commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de location.** Elles s'appliquent à toute location de matériel, animation, prestation événementielle ou service annexe proposé par L'Atelier Festif, sauf conditions particulières écrites et acceptées par les deux parties.

## 1. COMMANDE

Toute commande doit être confirmée par écrit : devis signé, accord par e-mail, paiement de l'acompte ou tout autre moyen de validation expresse. La confirmation de commande vaut acceptation du devis, des conditions particulières éventuelles et des présentes conditions générales.

La commande est personnelle au Client donneur d'ordre et ne peut être cédée à un tiers sans l'accord préalable et écrit de L'Atelier Festif.

Sauf accord contraire, la confirmation de commande doit parvenir à L'Atelier Festif au plus tard 72 heures ouvrées avant le début de la prestation. Toute demande, modification ou confirmation reçue à moins de 72 heures ouvrées pourra faire l'objet d'une majoration ou d'une facturation complémentaire selon les contraintes logistiques et les disponibilités.

L'Atelier Festif se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande en cas d'indisponibilité du matériel, d'impossibilité logistique, d'informations incomplètes transmises par le Client ou de litige commercial en cours avec celui-ci.

## 2. TARIFS

Les prix indiqués sur les devis s'entendent selon les mentions précisées sur chaque devis : hors taxes ou toutes taxes comprises selon le régime fiscal applicable à L'Atelier Festif, hors transport, manutention, montage, démontage, installation, personnalisation ou prestation annexe non expressément incluse.

La durée de location ou d'utilisation est celle mentionnée sur le devis. Toute utilisation au-delà de la durée prévue, tout retard de restitution ou toute immobilisation supplémentaire du matériel pourra entraîner une facturation complémentaire.

Les tarifs sont établis sur la base des informations communiquées par le Client. Toute erreur, omission ou modification des informations ayant une incidence sur la prestation pourra donner lieu à un ajustement tarifaire.

### **3. CONDITIONS DE PAIEMENT**

Sauf conditions particulières contraires, la réservation est définitive après versement d'un acompte de 50 % du montant total de la commande. Le solde est payable au plus tard à la livraison, au retrait du matériel ou avant le début de la prestation, selon les modalités indiquées sur le devis.

En cas de délai court, de commande confirmée tardivement ou de prestation nécessitant des achats ou préparations immédiates, L'Atelier Festif pourra demander le paiement intégral avant la prestation, par carte bancaire, virement bancaire ou tout autre moyen accepté par L'Atelier Festif.

Tout paiement par virement bancaire doit être effectif avant la livraison ou accompagné d'une preuve de virement bancaire. Le paiement par chèque n'est pas accepté par L'Atelier Festif.

Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de la commande ou de toute prestation en cours, sans préjudice des sommes déjà dues.

### **4. DÉPÔT DE GARANTIE - CAUTION**

Pour toute location de matériel, L'Atelier Festif peut demander un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au devis ou au contrat. Sauf mention contraire, une caution de 800 euros peut être demandée par chèque ou par tout autre moyen accepté par L'Atelier Festif.

Le Client devra également fournir une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Pour les entreprises, associations ou collectivités, un extrait Kbis ou justificatif d'existence de moins de 3 mois pourra être demandé.

Aucun matériel ne sera remis au Client sans réception préalable de la caution et des justificatifs demandés. Le dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité : en cas de perte, casse, vol, dégradation, non-restitution ou frais supplémentaires, les sommes dues pourront dépasser le montant de la caution.

La caution est restituée après retour, inventaire, vérification du matériel et règlement intégral des sommes dues. L'Atelier Festif se réserve le droit de retenir tout ou partie de la caution en cas de frais, dommages, manquants ou impayés.

### **5. PRESTATIONS ET LOCATIONS EN EXTÉRIEUR - CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

Dans le cadre d'une location de matériel ou d'une prestation de service réalisée en extérieur, le Client s'engage à prévoir, en amont de l'événement, une solution adaptée en cas de mauvaises conditions météorologiques : pluie, vent, forte chaleur, exposition prolongée au soleil, orage, intempéries ou toute autre condition susceptible de compromettre la bonne réalisation de la prestation ou la sécurité du matériel.

Le Client devra notamment prévoir un espace couvert, abrité, stable et sécurisé permettant l'installation, l'utilisation et la protection du matériel loué ou mis à disposition par **L'Atelier Festif**.

Le matériel devra impérativement être protégé de la pluie, du vent, de l'humidité, du soleil direct et de toute condition pouvant l'endommager. En cas de dégradation, casse, dysfonctionnement ou perte résultant d'une exposition aux intempéries ou d'un défaut de protection du matériel, les frais de réparation, de remplacement ou d'indemnisation seront intégralement à la charge du Client.

**L'Atelier Festif** ne pourra être tenu responsable en cas d'annulation, d'interruption, d'impossibilité de mise en place ou de modification d'une prestation de service ou d'une location de matériel liée aux conditions météorologiques. Aucun remboursement, déduction ou indemnité ne pourra être exigé à ce titre.

Le Client reste seul responsable de l'anticipation des conditions météorologiques et de la mise en place des solutions nécessaires au bon déroulement de l'événement.

## **6. ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE**

Toute annulation, totale ou partielle, doit être notifiée par écrit. Sauf conditions particulières plus favorables mentionnées au devis, les règles suivantes s'appliquent.

En cas d'annulation à plus de 25 jours ouvrés avant le début de la prestation, les sommes déjà versées pourront être conservées à titre d'indemnité, ou faire l'objet d'un avoir partiel selon les frais déjà engagés et les possibilités de re planification.

En cas d'annulation à moins de 25 jours ouvrés avant le début de la prestation, la commande est due dans son intégralité, compte tenu de la réservation du matériel, du temps de préparation et de l'organisation logistique déjà engagés.

Le matériel non utilisé, refusé, rendu en avance ou partiellement utilisé ne donne lieu à aucun remboursement ni réduction, sauf accord écrit de L'Atelier Festif.

## **7. TRANSPORT - LIVRAISON - REPRISE**

Les frais de transport sont calculés selon le volume, la distance, les horaires, les contraintes d'accessibilité, le stationnement, les étages, les ascenseurs, le temps d'attente et les conditions de livraison ou de reprise.

Le Client s'engage à transmettre des informations exactes et complètes concernant le lieu de livraison, l'accès, les horaires, les contraintes techniques et la personne habilitée à réceptionner le matériel.

En cas d'adresse erronée, d'accès impossible, d'absence du Client ou de son représentant, de stationnement impossible, de changement d'adresse non prévu ou de toute contrainte non communiquée, L'Atelier Festif ne pourra être tenu responsable de l'impossibilité de livrer ou reprendre le matériel. Les frais supplémentaires pourront être facturés.

Toute prestation non prévue au devis, notamment manutention, installation, désinstallation, montage, démontage, tri, changement de lieu ou attente prolongée, pourra être facturée en supplément. L'Atelier Festif peut livrer la veille et reprendre le matériel dans un délai adapté à son organisation logistique, sauf horaire impératif mentionné au devis.

## **8. MISE À DISPOSITION ET RETOUR DU MATÉRIEL**

A la remise du matériel, le Client reconnaît recevoir le matériel en bon état apparent, propre complet, apte à l'utilisation prévue et conforme à la commande. Un inventaire peut être réalisé à la remise et au retour.

Le Client est tenu d'être présent ou représenté lors de la mise à disposition et du retour. En cas d'absence, de refus de signature ou d'impossibilité de réaliser un inventaire contradictoire, l'inventaire établi par L'Atelier Festif fera foi.

Le matériel doit être restitué au lieu, à la date et à l'heure convenus, trié, complet, range et reconditionné dans ses protections, bacs, sacs ou emballages d'origine. Les déchets, liquides, résidus alimentaires, confettis, scotchs, attaches ou éléments ajoutés par le Client doivent être retirés.

Pour les machines alimentaires ou de loisirs, le Client doit retirer les déchets et consommables restants afin de permettre le transport. Le nettoyage technique peut être assuré par L'Atelier Festif, sauf salissure anormale, mauvaise utilisation ou non-respect des consignes, qui pourront être facturées.

Tout retour tardif, incomplet, non trié, mal conditionné, dans un lieu différent ou empêchant l'inventaire pourra entraîner des pénalités, frais de rangement, frais de transport, frais de remise en état ou frais d'immobilisation.

## **9. RETRAIT PAR LE CLIENT**

Lorsque le Client retire lui-même le matériel, il doit prévoir un véhicule adapté, suffisamment propre et spacieux, ainsi que le matériel de protection et de manutention nécessaire : couvertures, sangles, diable, chariot ou tout équipement utile.

Le chargement, l'arrimage, le transport, le déchargement et la restitution sont effectués sous l'entière responsabilité du Client. L'Atelier Festif peut refuser la remise du matériel si les conditions de transport présentent un risque pour le matériel, les personnes ou la sécurité routière.

Aucune modification de commande, ajout ou suppression de matériel ne peut être garantie au moment du retrait, sauf accord préalable et disponibilité. Des frais de mise à disposition sont appliqués.

## **10. UTILISATION DU MATÉRIEL**

Le Client s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination, aux consignes transmises par L'Atelier Festif et aux règles de sécurité applicables. Il interdit toute modification, transformation, réparation, sous-location, prêt ou déplacement non autorisé du matériel.

Le Client certifie être apte à utiliser le matériel loué ou s'engage à le faire utiliser uniquement par des personnes compétentes, majeures lorsque cela est requis, et informées des consignes d'utilisation.

Pendant toute la durée de mise à disposition, le Client assure la garde matérielle et juridique du matériel. Il doit le protéger contre le vol, la casse, la perte, le vandalisme, les intempéries, l'humidité, le vent, la pluie, la neige, le gel, la surcharge, les chocs et toute mauvaise utilisation.

Pour les matériels électriques, le Client doit utiliser une alimentation adaptée, conforme et sécurisée. Toute panne ou dommage lié à une mauvaise alimentation électrique, un mauvais carburant, une utilisation non conforme ou une intervention non autorisée sera facturée au Client.

## **11. PERTE - CASSE - DÉGRADATION - VOL**

Le matériel manquant, perdu, volé, cassé, détérioré, non restitué ou rendu inutilisable sera facturé au Client à sa valeur de remplacement à neuf, augmentée le cas échéant des frais de transport, de diagnostic, de réparation, de nettoyage, de remise en état et d'une indemnité d'immobilisation.

L'Atelier Festif se réserve le droit de faire vérifier le matériel après retour, notamment en cas de doute sur son fonctionnement, d'élément humide, endommagé ou sale, ou lorsque des tests techniques sont nécessaires. Les sommes dues pourront être retenues sur la caution ou facturées séparément.

Le Client ne peut réclamer aucune indemnité en cas d'interruption de fonctionnement due à une mauvaise utilisation, à une installation non conforme, à une alimentation insuffisante ou à un événement extérieur indépendant de L'Atelier Festif.

## **12. FACTURATION**

La facture est établie au nom du Client donneur d'ordre indiqué sur le devis. Elle ne peut être modifiée après émission sans accord préalable de L'Atelier Festif.

La facturation définitive peut intervenir après la prestation, le retour du matériel et son contrôle. Les frais supplémentaires constatés après restitution, notamment casse, perte, nettoyage anormal, retard, transport ou remise en état, pourront faire l'objet d'une facture complémentaire.

Toute réclamation relative à la facturation doit être formulée par écrit dans un délai maximum de 10 jours à compter de la date d'émission de la facture. Passé ce délai, la facture est réputée acceptée.

## **13. RETARD DE PAIEMENT ET RECouvreMENT**

Sauf accord contraire, les factures sont payables comptant à 10 jours maximum. Toute somme non payée à l'échéance entraîne, sans rappel préalable, l'exigibilité de pénalités de retard calculées au taux légal applicable, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros lorsque le Client est un professionnel, conformément aux dispositions du Code de commerce.

En cas de retard ou défaut de paiement, L'Atelier Festif pourra suspendre toute commande ou prestation en cours, conserver ou encaisser tout ou partie du dépôt de garantie et de l'acompte, et engager toute procédure utile au recouvrement des sommes dues.

Les frais de recouvrement, frais bancaires, frais de rejet, frais contentieux ou judiciaires pourront être mis à la charge du Client, dans les limites autorisées par la loi.

## **14. RESPONSABILITÉ - ASSURANCE - AUTORISATIONS**

Le matériel loué demeure l'entière propriété de L'Atelier Festif. Le Client s'interdit de le vendre, le louer, le prêter, le donner en garantie, le modifier ou le laisser saisir par un tiers.

La garde, les risques et la responsabilité du matériel sont transférés au Client dès sa mise à disposition et jusqu'à sa restitution complète et contrôlée. Le Client est responsable de tous dommages causés aux biens, aux personnes, aux lieux ou aux tiers du fait de l'utilisation, du transport, de la manutention ou de la garde du matériel.

Le Client, en qualité d'organisateur de l'événement, s'engage à obtenir toutes autorisations nécessaires : autorisation du lieu, règlement de copropriété, déclaration administrative, autorisation municipale, accord de l'établissement recevant du public, autorisation d'utiliser certains équipements ou consommables, selon la nature de l'événement.

Le Client s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant l'événement, la location et les dommages pouvant survenir pendant la période de mise à disposition. Il garantit L'Atelier Festif contre tout recours, réclamation ou demande d'indemnisation liée à l'événement, sauf faute prouvée de L'Atelier Festif.

## **15. FORCE MAJEURE ET ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS**

L'Atelier Festif ne pourra être tenu responsable d'un retard, d'une annulation, d'une impossibilité d'exécution ou d'un défaut de livraison résultant d'un cas de force majeure ou d'un événement indépendant de sa volonté, notamment : intempéries, accident, panne de véhicule, grèves, restriction de circulation, interdiction administrative, épidémie, pandémie, sinistre, coupure d'électricité, impossibilité d'accès ou décision d'une autorité publique.

Dans une telle situation, L'Atelier Festif proposera, lorsque cela est possible, un report, une adaptation de la prestation ou toute solution amiable compatible avec ses disponibilités et les contraintes du Client.

## 16. COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

Sauf opposition écrite du Client avant la prestation, le Client autorise L'Atelier Festif à photographier ou filmer les installations, décorations, animations ou prestations réalisées, uniquement à des fins de communication commerciale : site internet, réseaux sociaux, portfolio, supports publicitaires ou documents commerciaux.

L'Atelier Festif s'engage à ne pas utiliser l'image reconnaissable de personnes, notamment d'enfants, sans autorisation lorsque celle-ci est nécessaire. Le Client peut demander par écrit le retrait d'une publication le concernant, sous réserve des contraintes techniques et des obligations déjà engagées.

## 17. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles transmises par le Client sont collectées par L'Atelier Festif [www.latelierfestif.com](http://www.latelierfestif.com) et par le site internet <https://www.henri.com/> pour la facturation afin d'établir les devis, gérer les commandes, organiser les prestations, assurer la facturation, le paiement, la livraison, la relation commerciale et le respect des obligations légales.

Les données susceptibles d'être collectées sont notamment : nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone, adresse e-mail, SIRET, justificatifs professionnels, justificatif de domicile, pièce d'identité lorsque nécessaire à la garantie, informations de paiement et informations relatives à l'événement.

Ces données ne sont ni vendues ni transmises à des tiers en dehors des besoins d'exécution du contrat, de paiement, de livraison, de sous-traitance, de comptabilité ou d'obligations légales. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la relation commerciale et aux obligations comptables, fiscales et juridiques applicables.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, à la portabilité aux informations le concernant. Le Client est informé de son droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour exercer ses droits, il peut contacter L'Atelier Festif à l'adresse suivante : [info@latelierfestif.com](mailto:info@latelierfestif.com).

En tout état de cause les données à caractère personnel sont conservées pendant une période minimum de 10 ans, conformément au respect des obligations légales nécessaires à la justification de nos prestations et à la préservation de nos droits.

## **18. RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation relative à la prestation, au matériel ou à la location doit être formulée par écrit dans un délai maximum de 48 heures ouvrées suivant la fin de la prestation ou la restitution du matériel. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte, sauf vice caché ou obligation légale contraire.

Aucune indemnité pour trouble de jouissance, préjudice commercial, perte d'exploitation, perte d'image ou préjudice indirect ne pourra être réclamée à L'Atelier Festif, sauf faute lourde ou disposition légale impérative contraire.

## **19. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

A défaut d'accord amiable, le tribunal compétent sera déterminé selon les règles légales applicables. Pour les Clients professionnels, et sauf disposition contraire impérative, compétence expresse est attribuée au tribunal du ressort du siège de L'Atelier Festif.

## **ACCEPTATION DU CLIENT**

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de location et les accepter sans réserve. Les conditions générales de location sont disponibles sur le site internet [www.latelierfestif.com](http://www.latelierfestif.com)